L'homosexualité n'est pas explicitement mentionnée dans son testament mais, en 1959, elle a été le motif d'un vif affrontement entre Maurice Chalumeau et le pasteur évangéliste Maurice Ray, professeur de théologie pratique. Dans l'une des émissions *Le courrier du cœur* qu'il animait sur les ondes de Radio Lausanne, ce responsable de la Ligue pour la lecture de la Bible avait parlé de l'homosexualité en des termes qui l'assimilaient à une déviance physique et spirituelle. À quoi Maurice Chalumeau avait répondu que « l'homosexualité est un phénomène naturel » dont les « métaphysiques imbéciles » ne devraient plus se mêler. « *Le temps des idéologies invérifiables est révolu* », avait-il prophétisé. Maurice Chalumeau voulait que la « sexualité humaine » tout entière soit étudiée et ainsi libérée. Il ne me paraît donc pas opportun de considérer que sa pensée est nécessairement déterminée par son orientation sexuelle.

Comment s'est passée l'acceptation de son legs par l'UNIGE?

Ce que nous savons de cet épisode montre qu'il y a eu de longues discussions et qu'il a fallu trouver des compromis. Ce n'était déjà pas facile en 1970 pour l'Université de Genève d'accepter un legs l'obligeant à étudier la sexualité et à lui consacrer un institut. C'était encore plus difficile, voire impossible, d'imaginer que ledit institut aurait pour mission d'étudier, comme le demande le dernier codicille du testament, toutes les expressions de la sexualité humaine, y compris celles des « minorités érotiques ». C'est William Geisendorf, célèbre obstétricien genevois et fervent défenseur de l'accouchement sans douleur, qui a permis la naissance du Fonds. Il a en effet convaincu ses collègues d'accepter le don (un des plus importants que l'Université ait reçus) en leur proposant de commencer le travail par l'étude de la sexualité du plus grand nombre, hétérosexuelle et reproductive, pour n'aborder celle des « minorités » que dans un second temps. Autant vous dire que durant quatre décennies, on n'a jamais dépassé cette première étape. La sexualité du couple hétérosexuel semblait s'imposer d'elle-même comme objet de recherche prioritaire et la finalité reproductive de la sexualité a même été, pour certains des travaux soutenus, l'objet central sinon unique. Ce n'est que depuis les années 2010 que les positions ont commencé à évoluer et cela fait à peine deux ans que les sexualités, au pluriel, sont véritablement devenues la bannière du fonds, puis du centre.

Pourquoi a-t-il fallu autant de temps avant de respecter pleinement la volonté du donateur?

Au début, quelques personnalités scientifiques issues de la Faculté de médecine, en particulier William Geisendorf (décédé en 1981) et les deux psychiatres genevois Georges Abraham et Willy Pasini, ont mis à profit les ressources du FUMC (dont ils étaient les principaux animateurs)

LE MYSTÈRE CHALUMEAU

Il existe très peu d'informations sur Maurice Chalumeau, dont le legs a permis de créer un fonds puis un centre universitaire portant son nom. Petite biographie sommaire.

Les origines: Maurice Chalumeau est né à Genève le 22 février 1902 dans une famille dont les origines genevoises remontent au moins à la fin du XVIII[e] siècle. Son père, Lucien Chalumeau (1867-1932), est maître d'histoire à l'École secondaire et supérieure de jeunes filles. Son grand-père, François Chalumeau (1828-1890), est pasteur, membre du Consistoire de Genève et auteur, en 1854, d'une fervente *Réfutation* de quelques accusations portées contre le protestantisme. Quant à la mère de Maurice Chalumeau, Marie-Louise Kleinefeldt (?-1962), elle est la fille de Louis Napoléon Auguste Kleinefeldt (1839-1901), un riche fabricant de joaillerie et de bijouterie installé à Genève.

Un homme utile à son pays: Maurice Chalumeau fréquente l'école Privat, une institution privée fondée en 1814, sorte de « république en miniature » chargée de former les garçons de l'élite genevoise en leur faisant jouer, dès leur plus jeune âge, les « rôles » qu'ils sont appelés à assumer en tant qu'« hommes utiles à leur pays ».

Le physicien et chimiste: après le collège, il s'inscrit à la Faculté des sciences de l'Université de Genève et décroche en 1926 une Licence ès sciences physiques et chimiques. Cette formation laisse une empreinte forte qui se traduit par une exigence scientifique et une foi inébranlable dans le pouvoir d'élucidation de la science, seule arme efficace, à ses yeux, contre l'idéologie, les dogmes, les obscurantismes.

L'ingénieur: entre 1929 et 1930, il est à la tête d'un grand garage pour automobiles au cœur de Genève, résultat d'une puissante passion pour la mécanique, doublée de connaissances si étendues dans le domaine que beaucoup l'appellent alors l'« ingénieur ».

« CE N'ÉTAIT PAS FACILE EN 1970 POUR L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE D'ACCEPTER UN LEGS L'OBLIGEANT À ÉTUDIER LA SEXUALITÉ ET À LUI CONSACRER UN INSTITUT »

pour instaurer et développer une discipline qui n'existait pas encore dans la Cité de Calvin. Des stages aux États-Unis leur ont permis d'importer les thèses et méthodes de la sexologie américaine. Ils ont ainsi pu mettre sur pied une véritable école genevoise de sexologie, devenue la plus importante dans l'espace francophone, associant l'enseignement à la pratique clinique et à la thérapeutique. Ils ont également participé à un symposium de l'Organisation mondiale de la santé en 1974 (avec le soutien du FUMC) qui a abouti à une première définition consensuelle de la notion de « santé sexuelle ». De nombreuses publications marquantes accompagnent cet essor scientifique et didactique, dont celle en 1974 de l'ouvrage codirigé par les deux psychiatres genevois, *Introduction à la sexologie médicale*, devenu une référence. Après ce très grand succès, les choses ont continué dans la même voie mais avec de moins en moins d'élan au fil des ans. Le renouvellement de la commission du Fonds il y a un peu plus de dix ans a très progressivement ouvert de nouvelles perspectives.

Est-ce que le changement des mentalités a contribué à cette transition ?
Il est bien sûr beaucoup plus facile de lancer un tel projet aujourd'hui qu'en 1971. Les mœurs sexuelles et la place de la sexualité dans nos vies, dans la société, dans le champ juridique, y compris dans le champ médical et psychologique ont profondément changé. L'homosexualité, pour ne prendre que cet exemple, n'est plus considérée comme un « obstacle à la vie sexuelle », contrairement à ce qu'on pouvait encore lire dans le volume rassemblé par Georges Abraham et Willy Pasini sous la plume de médecins comme le psychiatre genevois Gaston Garrone (1924-1991).

La morale religieuse puis la psychiatrie ont défini les comportements sexuels qu'elles considéraient comme normaux et anormaux. En sommes-nous détachés aujourd'hui ?
L'homosexualité a été officiellement « dépathologisée » par l'Association américaine de psychiatrie (APA) en 1973. Retirée en 1980 du fameux DSM III (3e édition du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* édité par l'APA), elle n'y reviendra plus. Même si quelques praticiens ont continué à mener, de plus en plus secrètement,

DR

Le technopsychologue : en 1931, Maurice Chalumeau s'inscrit à l'Institut Jean-Jacques Rousseau, future Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Il y suit les cours d'Édouard Claparède, de Jean Piaget et d'Eugène Pittard. Il entreprend une thèse de doctorat sous la direction de Claparède. Mais la mort du maître en 1940 y met un terme. Dans ces années-là, il intervient deux fois à la radio, avec une conférence consacrée à l'orientation professionnelle et un « entretien psychologique » sur « la formation du caractère », dans lequel il est présenté en tant que « technopsychologue ».

Le juriste : une autre des vies multiples de Maurice Chalumeau, parallèles ou successives, rendues sans doute possibles par une extrême aisance intellectuelle plus encore que matérielle, fait de lui un collaborateur régulier du CICR, dans l'entourage de Jean Pictet. Il est engagé dans la formulation philosophique et morale, mais à des fins juridiques, des fondements des « droits individuels » devant garantir « l'épanouissement de la personnalité de tous les hommes ». Ses missions dans ce cadre, dont l'une en Turquie, s'étendent sur une quinzaine d'années et les témoins privilégiés de sa vie évoquent cette activité comme celle d'un « juriste ».

Le décès : le 6 juin 1970, Maurice Chalumeau décède à Genève. Sans héritier direct, il désigne l'Université de Genève comme seule légataire de la fortune héritée de sa mère.

DR